10 mg/kg

Sel raffiné nitrité 0,55

Chlorure de sodium avec 0,5-0,6 % de nitrite de sodium

Apparence	mélange blanc homogène		
Analyses chimiquesChlorure de sodiumNitrite de sodium (NaNO₂)		Typique 99,4 % 0,55 %	Méthodes ASTM E 534-08 L56.01.04-1 §64LFGB
 Insolubles dans l'eau 		0,005 %	ISO 2479
Granulométrie > 0,71 mm 0,10 - 0,71 mm < 0,10 mm	Spécification <= 10 % >= 85 % <= 5 %	Typique 7 % 89 % 4 %	Méthodes EN 1235
Propriétés physiquesMasse volumique apparente	1.100 - 1.300 kg/m³		Méthodes EN 1236
Additifs anti-agglomérant E 535, exprimé en K ₄ [Fe(CN) ₆] 10 mg/kg			EuSalt AS 004

anhydr. Sur demande

lode (sous la forme de KIO₃)** exprimé en I

EuSalt AS 002

EuSalt AS 004

Législation nationale: FR:15-20 mg l/kg / BE:15-20 mg l/kg

A consommer de préférence dans un délai de 18 mois

Remarque

Le nitrite de sodium (additif alimentaire E 250) est conforme aux législations européennes en vigueur. Sa teneur est contrôlée en permanence lors de la production de sel nitrité dans nos laboratoires.

Attention : teneur en nitrite plus elévée

Se reporter au règlement (CE) 1333/2008 concernant l'utilisation du nitrite de sodium et la concentration finale maximale admise dans la viande.

Moyens de livraison

- Sacs PE de 25 kg sur palettes, 8 couches de 5 sacs = 1000 kg
- Nous consulter pour toute autre demande

Les informations mentionnées ci-dessus sont le résultat de nos contrôles qualités continus. Elles ne dispensent pas l'utilisateur de l'obligation de contrôle du produit à réception. Les informations listées sont données juste à titre d'information et sans garantie. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que le produit est en conformité avec les exigences de l'application en question.

